

85 - Le chien et son comportement



Contexte

Les animaux nous entourent et nous questionnent toujours autant. Ils sont souvent sujets à contradictions et à de fausses interprétations. Pour mieux comprendre et respecter les chiens, quelles analyses peut-on faire de l'observation de leur comportement ? Quels en sont les causes et les solutions de remédiation possibles ?

Objectifs de la formation

Etre en mesure d'analyser et de comprendre les attitudes du chien familial.
Respecter les besoins inhérents à l'espèce canine et son bien-être
Etablir une cohabitation harmonieuse entre le chien et l'homme

Public concerné

Les personnes en contact direct avec : les chiens, pour exercer des activités de garde, d'éducation, de dressage, de vente et de présentation au publics.

Prérequis des participants

Aucun

Contenu

Le rôle du chien et les attentes des propriétaires
Les comportements gênants les plus fréquemment rencontrés
Les causes des comportements gênants
Les solutions à mettre en place pour rétablir une cohabitation harmonieuse

Méthodes et moyens

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants. Les connaissances des participants seront complétées par un apport théorique, des échanges autour d'exemples concrets et des retours d'expérience. Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

Intervenants

Intervenante : Anne TROTZIER, Ethologue

Responsable de la formation : Anne TROTZIER, Ethologue



14 heures
2 Jours



Rouffach



06 et 07 novembre 2019

Tarifs 2019

Cotisant VIVEA* **0€ / jour** *selon condition - places limitées*

Cotisant FAFSEA** **143.50€ / jour**

Autre **143.50€ / jour**

*Cotisant VIVEA : tarif estimatif restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

**Cotisant FAFSEA : formation hors guide régional, votre entreprise doit effectuer une demande individuelle auprès du FAFSEA (sous condition de ressources du FAFSEA).